



ELECTIONS COMMUNALES 2021

Informations

Les élections communales 2021 sont organisées selon le calendrier fixées par les autorités cantonales dont les éléments principaux sont les suivants:

Lundi 28 janvier 2021 - 12h00	Délai de dépôts des listes électorales* auprès du secrétariat communal.
Dimanche 7 mars 2021	Elections 1 ^{er} Tour
Dimanche 28 mars 2021	Elections 2 ^{ème} Tour

* Seules les listes déposées avec le formulaire ad hoc disponible auprès du secrétariat communal seront acceptées

- La Commune s'occupe de la totalité des démarches en lien avec les listes électorales et prend en charge les frais d'impression du matériel de vote.
- Le matériel de vote sera envoyé par la Commune. Il contiendra uniquement les listes électorales, le certificat de capacité civique et les documents usuels.
- Les frais de campagne sont à la charge des candidats. Ces derniers se chargent eux-mêmes de l'envoi de la documentation électorale.
- La pose d'affiches électorales n'est pas autorisée sur le domaine public. L'affichage sur le domaine privé doit être fait dans le respect de l'Ordonnance sur la Signalisation Routière OSR Art.95-96-97
- Le secrétariat communal publiera début février sur le site Internet de la commune les informations relatives aux candidatures.
- L'organisation de rassemblements citoyens en vue des élections ne peut se faire que dans le plus pur respect des directives fédérales et cantonales en matière de pandémie Covid-19

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 14 décembre 2020

